

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2023

| Période / Délais | Quoi (mesures) | Comment (formalités) |
|--|--|---|
| Août 2022 30.09.2022 | Inscriptions aux types de paiements directs, aux PER et au BIO | Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation |
| 23.01 au 15.03.2023 15.03.2023 | Recensement structures agricoles: - Relevé des parcelles (formulaire A, y compris géodonnées) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages | Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR |
| 23.01 au 31.03.2023 31.03.2023 | PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif) Pour votre propre gestion, nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse Bilanz prévisionnel 2022 (+ PLVH si inscrit) | Fiches 1, 2, 3 2023 Suisse-Bilanz bouclé 2022 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2023 (année civile) Pour les nouveaux inscrits 2023 il s'agit de fournir le bilan prévisionnel 2023 Documents à envoyer à l'ANAPI |
| 14 au 30.04.2023 | Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture | Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI |
| 01 au 31.08.2023 | Inscriptions des programmes pour les contributions 2024 | Agate (menu Acorda) |
| En continu / selon informations du SAGR | BDTA / Hoduflu / techniques culturales préservant le sol, mesures de non-recours/réduction produits phytosanitaires | Agate (menu Acorda) |